



VOTRE INSTALLATION PAS À PAS

Etudiants entrant en résidence universitaire au Crous de Paris

1 MOIS AVANT VOTRE INSTALLATION

1

Prendre une assurance multirisques habitation

2

Avoir un garant (prioritairement Visale)

3

Prévoir des ustensiles de cuisine (vaisselles, casseroles, etc.) et du linge de lit (draps, couette, oreillers, etc.)

4

Penser à vérifier l'adresse du secrétariat de la résidence

5

Faire attention aux horaires d'ouverture des secrétariats
Fermés les week-end

DÈS L'ENTRÉE DANS VOTRE LOGEMENT

6

À l'entrée dans les lieux, apportez :

- > votre pièce d'identité
- > votre carte d'étudiant (ou certificat de scolarité)
- > votre notification de bourse le cas échéant
- > votre assurance multirisque habitation
- > votre attestation de garant
- > votre RIB

7

Signer la décision d'admission et le règlement intérieur
Payer le 1^{er} loyer et le dépôt de garantie (300€)
État des lieux et prise des clefs

Faire un dossier CAF pour obtenir des aides (APL)

PENDANT VOTRE SÉJOUR

8

En cas de soucis techniques (évier bouché, perte de clefs, etc.) : **PRÉVENIR LE SECRETARIAT DE VOTRE RÉSIDENCE**

Ne pas faire appel à des sociétés privées

9

En cas de soucis liés au paiement des loyers, à un départ anticipé, etc. : Prévenir le secrétariat de votre résidence et le service logement du Crous de Paris.

Payer le loyer avant le 12 de chaque mois

11

LE JOUR DE VOTRE DÉPART

Nettoyer entièrement le logement
Être à jour de vos paiements
Vérifier l'heure pour l'état des lieux

Pensez à remplir le document de remboursement du dépôt de garantie

1 MOIS AVANT LA FIN DE VOTRE OCCUPATION

10

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de votre résidence pour l'état des lieux de sortie*

***Prendre en compte le mois de préavis**